

Déclaration de la délégation canadienne à l'occasion de la 16e session de la Commission du développement durable

Le 9 mai, 2008, 15h00 – Séance parallèle sur les interconnexions, la coopération internationale au développement et l'innovation

Madame la présidente/Monsieur le président,

Vingt ans après le rapport de la Commission Brundtland, aucun pays au monde ne peut être considéré comme ayant réussi un développement durable. De façon très concrète, tous nos pays font encore l'apprentissage d'un développement tenant compte de façon intégrée des trois dimensions du développement durable.

Qu'il s'agisse de réduire au minimum les risques d'épidémie ou de comprendre comment nous pouvons tous et toutes tirer parti de l'accroissement des échanges commerciaux, nous sommes toujours plus reliés les uns aux autres. Cependant, la nature de la coopération internationale a changé, et il est nécessaire de repenser la façon de procéder. Le paradigme « donateur-bénéficiaire » n'existe plus. Le Canada admet qu'on ne peut plus envisager la coopération internationale en fonction de la dichotomie « eux » et « nous ». Sur une planète de plus en plus petite et où chacun subit les répercussions des changements climatiques, c'est bien de « nous » qu'il s'agit. Nous avons par conséquent tous et toutes intérêt à résoudre des problèmes régionaux et mondiaux communs et à collaborer pour mener les travaux de recherche nécessaires sur ces problèmes tout en échangeant les connaissances produites, afin qu'il en résulte des modifications aux politiques et aux pratiques.

La coopération doit susciter un rapprochement entre le développement et l'innovation. Le Canada, par l'entremise du Centre de recherches pour le développement international (CRDI), y contribue. Depuis 37 ans, le CRDI appuie la recherche menée dans les pays en développement, par les habitants de ces pays, en vue d'en favoriser l'essor. Aujourd'hui, le CRDI facilite également l'établissement de partenariats réunissant des organismes ayant pour mission de contribuer au développement durable.

Afin de concrétiser le développement durable, il nous faut surmonter les obstacles institutionnels et unir nos efforts. Permettez-moi d'illustrer, à l'aide de trois exemples bien concrets, comment le Canada conjugue ses efforts dans le domaine du développement et dans celui de l'innovation en vue d'un avenir plus durable.

Premier exemple, l'Initiative de recherche en santé mondiale (IRSM), dans le cadre de laquelle quatre organismes font converger leurs efforts sur les priorités en matière de santé des pays à faible revenu et des pays à revenu intermédiaire. En six ans, l'IRSM a financé plus de 70 projets de recherche qui ont donné lieu à des partenariats sur un vaste éventail de sujets. Il y a lieu de mentionner entre autres activités

- l'Initiative canadienne d'immunisation internationale (ICII), qui consolide et étend la prestation de services d'immunisation;
- le programme de partenariat Teasdale-Corti, qui appuie des équipes de recherche de composition internationale en vue de trouver des solutions concrètes et durables aux problèmes les plus urgents de la planète dans le domaine de la santé;
- des subventions visant à consolider les établissements africains qui exécutent des essais cliniques, une mesure cruciale pour la mise au point de technologies de prévention peu coûteuses.

Les résultats obtenus à ce jour ont été réunis dans le recueil de cas intitulé *La recherche en santé mondiale*, consultable gratuitement en ligne, qui contient des exemples de recherche agissante. On y trouve de précieux enseignements sur l'exécution de ce type de recherche dans plusieurs disciplines et sur plusieurs continents.

Deuxième exemple, l'Initiative internationale des chaires de recherche, qui a pour but de renforcer les capacités de recherche des universités des pays en développement. Elle permet à des titulaires de chaires de recherche dans ces pays et au Canada de mettre en oeuvre un programme de recherche concerté, offre des occasions de formation et de travaux sur le terrain à des étudiants et ouvre de nouvelles voies sur les plans du savoir, des politiques et du transfert de technologie.

Troisième exemple, les Alliances internationales de recherche universités-communautés (ARUC internationales), qui favorisent la mise sur pied d'équipes au sein desquelles sont représentés des organismes communautaires et des établissements postsecondaires. Faisant appel à une collaboration constante et à l'apprentissage mutuel, ces alliances ont pour but l'exécution de recherches comparatives, la formation, ainsi que la production de nouvelles connaissances dans des domaines qui revêtent une importance particulière pour le développement social, culturel ou économique de collectivités du Canada et de pays du Sud.

Ces deux derniers partenariats font passer à l'échelle internationale des modèles canadiens qui ont connu beaucoup de succès. Ils portent en outre sur quatre thèmes des plus pertinents au regard du développement durable. La recherche ayant trait à l'environnement permet de mieux comprendre les liens entre la salubrité de l'environnement et la santé humaine et favorise l'exploitation et la gestion durables des ressources naturelles. Les technologies de l'information et de la communication mettent à la disposition des collectivités de nouveaux moyens de prendre en main leur développement. Les politiques en matière d'innovation font en sorte que les avancées de la science et de la technologie sont canalisées de manière à relever de grands défis sur le plan du développement. Quant à la recherche sur les politiques sociales et économiques, elle vient éclairer les aspects des politiques publiques qui ont trait à la réduction de la pauvreté, au développement social et économique équitable, à la santé et aux droits de la personne.

Bref, le Canada appuie des activités grâce auxquelles les chercheurs des pays en développement collaborent avec des chercheurs canadiens qui excellent dans leur domaine afin de trouver des solutions à des problèmes préoccupants tout en travaillant aux côtés des membres des collectivités qui bénéficieront directement des fruits de la recherche. Ce faisant, les chercheurs veillent à ce que les connaissances produites par les projets et les résultats obtenus débouchent sur la mise au point de nouvelles technologies, sur des modifications aux pratiques et sur des avancées en ce qui concerne les politiques et les lois, et ce, afin d'édifier des sociétés en meilleure santé, plus équitables et plus prospères.

Madame la présidente/Monsieur le président, le Canada conjugue ses efforts dans le domaine du développement et dans celui de l'innovation dans le cadre de partenariats novateurs qui rompent avec le cloisonnement habituel des disciplines et des organismes afin de préparer un avenir meilleur. Ce n'est pas facile, mais c'est une façon productive de mettre au point et de répandre des technologies aptes à concrétiser le développement durable.